

Comité exécutif du 26 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue par vidéoconférence au bureau de la mairesse, le 26 mai 2020.

PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE : Mme Josée Neron, mairesse, M. Marc Bouchard, vice-président et Messieurs les conseillers Raynald Simard, Carl Dufour et M. Jean-Marc Crevier;

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Michel Potvin, observateur, M. Luc Desbiens, chef de cabinet et M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 8 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 MANDAT D'INGÉNIERIE – AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE

VS-CE-2020-363

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a octroyé le 10 avril 2014 un mandat à Norda Stelo (anciennement Roche) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs et pour service durant la construction pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du terminal de l'aéroport Saguenay-Bagotville de l'arrondissement La Baie, au montant de 467 948,25 \$, taxes incluses (appel d'offres 2013-597, résolution 2014-0012);

CONSIDÉRANT que le projet a été réactivé et que Promotion Saguenay a octroyé le 16 janvier dernier des avenants d'honoraires sous forme forfaitaire pour un montant de 176 911\$;

CONSIDÉRANT que ces ajustements étaient justifiés par le long délai qui s'est écoulé depuis l'adjudication et a été fait sous forme forfaitaire, de gré à gré et de consentement entre les parties contractantes afin de tenir compte des coûts supplémentaires pour la conception des plans et devis pour construction ;

CONSIDÉRANT que le service des immeubles de la Ville de Saguenay est responsable de la gestion du dossier pour Promotion Saguenay puisque l'appel d'offres pour construction sera lancé au nom de la Ville de Saguenay suite à la résiliation du bail emphytéotique de l'aéroport en faveur de Promotion Saguenay ;

CONSIDÉRANT que le 23 avril 2020, les procureurs internes de Norda Stelo ont transmis une lettre dans laquelle il était annoncé que Norda Stelo se retirait du mandat d'accompagner Promotion Saguenay et la Ville lors de la procédure d'appel d'offres tout en réclamant des honoraires supplémentaires de 40 000.00 \$ pour les plans et devis de construction ;

CONSIDÉRANT que le 4 mai 2020, le service des affaires juridiques et du greffe de la Ville de Saguenay a transmis une lettre dans laquelle il est fait mention du refus des conditions du retrait tout en exigeant que Norda Stelo respecte ses obligations ;

CONSIDÉRANT que le 21 mai 2020, lors d'une rencontre avec le directeur du Service des immeubles de Saguenay, le représentant de Norda Stelo, M. Sylvain Pelletier a réitéré son refus d'honorer l'entente liant les parties dans les conditions convenues entre elles ;

CONSIDÉRANT que malgré nos efforts de conciliations, Norda Stelo a continué de réaffirmer

Comité exécutif du 26 mai 2020

qu'elle ne remplirait pas leurs obligations prévues au contrat de service, en plus de réclamer un montant supplémentaire bien que les parties s'étaient entendues sur une somme forfaitaire ;

CONSIDÉRANT qu'en manifestant son refus de poursuivre l'exécution de ses obligations, la Ville estime que Norda Stelo a résilié unilatéralement le contrat, et ce, sans motif sérieux, à contretemps et de manière inopportune ;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'avis que Norda Stelo sera entièrement responsable des retards et des frais supplémentaires dont l'évaluation des dommages reste à parfaire à ce jour ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay transmette une mise en demeure à Norda Stelo considérant la résiliation unilatérale du mandat confié dans le cadre de l'agrandissement de l'aéroport de Saguenay-Bagotville pour et au nom de Promotion Saguenay ;

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal que mandat soit confié au service des affaires juridiques et du greffe afin d'entreprendre toute procédure judiciaire nécessaire afin de préserver les droits de Promotion Saguenay et de la Ville dans l'éventualité du maintien de la décision de Norda Stelo de résilier le mandat prématurément ;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à Promotion Saguenay pour information et acceptation ;

Adopté à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 8h32.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sh